



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- STAGE PROPOSÉ PAR CLOWN COLLECTIF -

FONCTIONNEMENT

Le stage est proposé par Clown Collectif, association loi 1901, et est animé par un-e formateur-trice certifié-e et membre actif de l'association.

DÉTAILS

Lieu et dates : tel qu'indiqué dans le descriptif du stage

Tarifs :

- Tarif préférentiel : 180 € si inscription 3 mois à l'avance.
- Plein tarif : 195 €
- Tarif redoublement : 145€
- Tarif retriement : 97€
- Tarif 5ème stage avec la-le même anim' Clown Collectif : 97€ pour le 5èmestage vécu avec elle.
 - * Valable pour le même stage avec même intitulé. Exemple : « clown et danse des saisons printemps » n'est pas le même stage que « clown et danse des saisons été ».
- CODE PROMO « AMICLOWN » : cadeau de 20€ sur le tarif du stage si parrainage d'un-e ami-e à ce même stage. Code de réduction valable une fois par stage et uniquement pour la personne ayant invité un-e proche.

Le paiement du stage se fait en ligne, par CB, via la plateforme sécurisée Billetweb. Le paiement en 2x sans frais est possible pour toute inscription de valeur supérieur à 50€ : un acompte de 50% du montant total est prélevé lors de l'inscription, et le restant à payer sera automatiquement prélevé par le serveur Billetweb le jour 5 du mois précédant le stage. L'option du paiement en 2x sans frais est disponible au moment du paiement.



L'assurance annulation proposée par la plateforme Billetweb est facultative, elle est une proposition de Billetweb et de ses partenaires. Clown Collectif est complètement indépendante de cette proposition.

Adhésion : Clown Collectif est une association loi 1901 et adhérer est nécessaire pour profiter de ses stages et autres propositions. L'adhésion est de 5€ et est valable un an, jour pour jour.

Nombre maximum de participant-es :

- > C1 au C8 : 12 personnes
- > Clown et danse des saisons : 14 personnes
- > Clown danse moi et l'autre : 16 personnes
- > Clown et danse des mondes multiples : 10 personnes

Les repas sont à la charge du stagiaire en mode "sortis du sac"

INSCRIPTION

Réservation : la réservation du stage se fait en ligne via la plateforme Billetweb : <https://www.billetweb.fr/> à l'adresse telle qu'indiquée dans la description de l'événement.

Facturation : sur la demande du stagiaire, une facture peut être transmise en cliquant directement sur le lien « Facturation » présent en bas du billet web émis suite à l'inscription ou en envoyant un mail à compta@clowncollectif.com en précisant l'intitulé du stage et ses dates.

CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'INTERVENANTE

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques, soit 7 participant-e.s, Clown Collectif se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage. L'intervenant-e Clown Collectif prévient alors les participants par courriel ou par téléphone, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage, et ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, Clown Collectif s'engage à rembourser l'intégralité de ce qui a été payé par le/la participant-e.



INTERRUPTION OU ANNULATION PAR LA.LE STAGIAIRE

> **Frais en cas d'annulation :**

- Moins de 3 semaines avant le début du stage : 100 % du coût du stage est facturé.
- Plus de 3 semaines avant le début du stage : 50 % du coût du stage est facturé, quel que soit le motif, y compris un problème de santé*.
 - Exception : en cas de maladie grave, un justificatif médical pourra être demandé.

> **Démarches à effectuer par le·la stagiaire**

1. 1. Demande de remboursement

- Utiliser le lien dans le mail de confirmation d'inscription (envoyé par Billetweb).
 - Ce mail ne peut pas être renvoyé par l'animateur·trice. Il est donc important de le conserver.
 - **En cas de perte du mail de confirmation** : se connecter à Billetweb avec l'adresse d'inscription et réinitialiser le mot de passe si nécessaire.
- Billetweb remboursera 50 % si le délai de 3 semaines est respecté.

2. 2. Informer l'animatrice de l'annulation

- Par mail ou via les coordonnées fournies lors de l'inscription.
- Indiquer votre choix concernant les 50 % restants parmi les options suivantes :
 - **Option 1 : Report**
 - Les 50 % restants sont reportés sur un autre stage animé par le·la même intervenant·e, dans l'année suivant l'inscription.
 - Le solde restant sera réglé le premier jour du stage (chèque ou espèces).
 - Le·la stagiaire doit contacter l'animatrice pour indiquer le stage de remplacement choisi.
 - Si aucun stage n'est suivi dans l'année, les 50 % sont perdus.
 - **Option 2 : Remplacement**
 - Le·la stagiaire peut se faire remplacer par une autre personne.



- Cette personne rembourse les 50 % au·à la stagiaire initial·e, puis paie le solde dû à l'animatrice.
- Le·la stagiaire informe l'animatrice par mail, en précisant les coordonnées du·de la remplaçant·e.

*N.B. : par l'augmentation du nombre d'annulation de dernière minute et les implications que cela engendre pour l'association au vue des frais fixes engagés pour chaque stage (location de salle, communication, transport, logement...), Clown Collectif choisit en cas d'annulation par la-le stagiaire de ne pas rembourser la moitié du coût du stage et de les reporter pour une prochaine participation avec la-le même anim' et seulement dans un délai de 365 jours à compter du jour d'inscription.

CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, l'intervenant·e Clown Collectif est dans l'impossibilité de poursuivre le stage, l'inscription est résiliée de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le stagiaire est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par Clown Collectif.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, la/le stagiaire est empêché·e de suivre le stage, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Protection des données personnelles du stagiaire

La/le stagiaire est informé·e que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Clown Collectif peuvent être transmises à des partenaires uniquement pour le bon déroulé du stage.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent l'être que pour le bon déroulé des animations : ces informations concernent directement et uniquement le stage.



Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, la/le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Clown Collectif.

En particulier, Clown Collectif, conserve les données de contact du stagiaire afin de lui transmettre les informations concernant les activités de Clown Collectif. Le/la stagiaire peut, à tout moment, demander à être retiré-e de la liste des destinataires.

L'intervenante considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont elle peut avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Obligations du stagiaire : La/le stagiaire considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer le contenu pédagogique mis à disposition dans le cadre du stage et qui fait œuvre de la propriété intellectuelle de Clown Collectif, soit :

- Le détail des exercices, des jeux, des improvisations
- La méthodologie et la pédagogie d'ouverture au clown
- Le conducteur pour la mise en place du stage

Il est donc interdit de divulguer les éléments ci-dessus à l'extérieur, de les reproduire et de les utiliser. Aussi chacun-e sera vigilant-e de ne pas diffuser ni publier des comptes rendus des journées d'animation sur le Web et ne partagera qu'avec les seul-es participant-es engagé-es sur le stage.

COMMUNICATION

L'animateur-trice est autorisé-e, après avoir demandé accord aux stagiaires concernés, à diffuser, à titre de communication et de valorisation de leurs activités, des photographies ou vidéos prises durant le stage.



RESPONSABILITÉS

Le-la stagiaire convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, la responsabilité éventuelle de l'animateur-trice et de l'association Clown Collectif est limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le stagiaire, pour les services ou tâches fournis par l'intervenante.

L'intervenante dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre le matériel du stagiaire et des lieux de pratique.

ASSURANCES

Clown Collectif a souscrit un contrat d'assurance à la Macif. Néanmoins la souscription à une assurance de responsabilité civile personnelle est nécessaire.

Toute inscription validée implique la prise de connaissance des conditions d'inscription ci dessus et l'engagement à les respecter.